

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

Séance du 2 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Gilles Trapenard, Maire.

Présents : Mrs Bayot, Claisse, Deschamps, Desplanches, Jacquart, Trapenard, et Mmes Delecroix, Martin et Tartière

Excusés : Mmes Pétard et Senant

Pouvoir : Mme Pétard à Mme Tartière, Mme Senant à Mme Delecroix

Formant la majorité des membres en exercice.

Mr Claisse a été élu secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Date de convocation : 29/05/2017

Date d'affichage : 06/06/2017

- Assistance technique du BDQE

M. Deschamps rappelle que, dans le cadre d'une convention signée en 2012, la commune bénéficie de l'assistance technique du BDQE pour le contrôle de ses stations d'épuration. Il précise cependant que, depuis mai, la commune n'est plus propriétaire de la station du camping.

Il explique que cette convention arrivait à échéance en 2016, et que le Département propose de signer un avenant pour :

- prolonger la convention jusqu'au 31/12/2017
- recevoir les résultats au format numérique par messagerie électronique
- insérer des clauses relatives à l'hygiène et à la sécurité
- transférer automatiquement la convention en cas de transfert de compétence en cours d'année

Vote : le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire ou le Maire Adjoint à signer l'avenant n°1

- Aide à la formation aux premiers secours

M. Deschamps fait part de la demande d'aide du Caporal Branger, Sapeur-pompier à Ebreuil, qui organise, en juin, une cession de formation aux gestes de premiers secours.

L'ensemble de la formation coûte 60 € par stagiaire et deux des personnes inscrites viennent de Lalizolle.

M. le Maire propose alors de prendre en charge 50 % du total des frais, soit 60 €.

Vote : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

- Vente du C15

M. Deschamps rappelle qu'un nouveau véhicule a été acquis en avril dernier pour remplacer le C15. Ce dernier a trouvé acheteur auprès d'un ferrailleur pour la somme symbolique de 100 €.

Vote : l'ensemble du Conseil approuve ce prix de vente

M. Deschamps explique également que, concernant cette vente, une erreur d'imputation a été réalisée lors du vote du budget. En effet, l'article 775 n'est pas un compte prévisionnel. Il est donc nécessaire de voter une décision modificative pour que l'opération soit imputée en investissement au compte 024.

Vote : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette décision modificative

- Vente du four de l'épicerie

M. Deschamps indique que, comme convenu lors de la réunion du 5 octobre dernier, l'ensemble du matériel acheté pour M. Pauty, ancien candidat à la reprise de l'épicerie, a été testé. Or, il s'avère que le four demande une puissance électrique trop importante pour fonctionner correctement.

C'est pourquoi il a été ramené au fournisseur pour une reprise à hauteur de 50 % du prix de vente initial, soit 1 500 € HT.

L'approbation du Conseil Municipal est tout de même nécessaire pour émettre le titre de recette correspondant.

Vote : l'ensemble des membres présents accepte à l'unanimité.

- Fin des travaux d'assainissement du bourg

M. Claisse indique que la réception des travaux était programmée le 23 mai dernier mais que, compte tenu des différents incidents qui se sont produits quelques jours auparavant (mise en sécurité des pompes ayant pour conséquence des inondations chez Mme Gratian), la commune a refusé d'accepter la réception. Celle-ci sera réalisée quand la station de relevage fonctionnera parfaitement.

Il semblerait en effet qu'il y ait une certaine quantité d'eaux pluviales qui se déverse anormalement dans la station.

Trois hypothèses ont alors été évoquées :

- dévier les eaux et les déverser ailleurs en se raccordant au busage existant
- installer une troisième pompe, plus importante, pour prendre le relai
- remplacer les deux pompes existantes par d'autres plus puissantes

Le bureau d'études est tenu de soumettre des solutions à la commune.

M. Deschamps rappelle qu'il n'y a pas eu de diagnostic préalable du réseau : un contrôle du réseau d'eaux pluviales environnant sera nécessaire.

M. Claisse estime que la création d'un déversoir est techniquement obligatoire mais M. Deschamps précise que l'installation se trouve déjà au point le plus bas : la seule alternative possible serait de rejoindre un exutoire vers le terrain de foot, encore plus bas, ou de prévoir un bassin de rétention.

La prochaine réunion de chantier, qui se tiendra le 6 juin, devrait permettre de trouver une solution.

M. Deschamps souhaite désormais évoquer un problème financier. Il rappelle qu'une moins-value de 32 000 € avait été annoncée avant le vote du budget. Or, il s'avère que la société Alzin avait omis la facturation du bitume ce qui ramène finalement la moins-value à 16 000 €. De plus, si des travaux complémentaires doivent être réalisés pour éliminer les dysfonctionnements précédemment évoqués, il n'y aurait plus aucune moins-value, mais le coût total initialement prévu à la signature du marché serait néanmoins tenu.

Une décision modificative doit alors être votée : un crédit de 21 000 € est récupéré grâce au suréquilibre de la section d'investissement.

Vote : l'ensemble des membres présents approuve cette seconde décision modificative.

- Assainissement des logements de Boënat

M. Deschamps explique que les logements de l'ancienne école de Boënat sont branchés sur une fosse septique et que, avec le temps, le filtre de pouzzolane s'est colmaté.

La commune a donc suivi l'avis du responsable du SPANC, en procédant, dans un premier temps, à une vidange complète des fosses et en aspirant la pouzzolane du filtre. L'employé communal a ensuite réalisé un test démontrant qu'il n'y avait pas de bouchon à la sortie du filtre.

Il est désormais nécessaire de remettre de la pouzzolane d'un calibre supérieur.

M. Deschamps indique que, comme convenu avec M. Chanat, propriétaire de la maison du 7 Chemin des Percières, les frais de vidange seront répartis au prorata : ¼ pour M. Chanat et ¾ pour la commune.

Vote : le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité

- Recensement de la population 2018

M. Deschamps rappelle que dans les communes de moins de 2 500 habitants, le recensement INSEE de la population est réalisé tous les 5 ans. Le prochain, à Lalizolle, se tiendra donc début 2018.

Aussi, pour la bonne organisation de celui-ci, il est nécessaire de désigner un agent recenseur et un coordonnateur communal. Pour cette dernière fonction, il propose la candidature de Sophie Bernat.

Vote : le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité

En ce qui concerne l'agent recenseur, un temps de réflexion plus long permettra de trouver, au moment venu, une personne disponible et compétente.

M. Deschamps souhaite souligner l'importance des résultats car le nombre d'habitants sert de base aux dotations : plus la population est nombreuse, plus les dotations qu'attribue l'Etat à la commune sont importantes.

- Tarifs 2018

> *gîte*

M. le Maire indique que le chiffre d'affaires du gîte a connu une hausse en 2016, grâce notamment aux locations d'arrière-saison. M. Deschamps ajoute, qu'en revanche, le chiffre de 2017 est, à ce jour, en recule.

Ainsi, compte tenu des hausses successives de prix (2015 et 2016), il propose, pour 2018, de reconduire les tarifs 2017.

Vote : le Conseil Municipal est d'accord pour pratiquer les mêmes tarifs en 2018

M. Deschamps en profite pour signaler que les locations de moins de 10 personnes ne sont désormais plus qu'acceptées à la dernière minute afin qu'elles n'empêchent plus d'éventuelles réservations de groupes plus importants.

> *salle polyvalente*

Seule une hausse des prix de la location de la vaisselle est proposée. Ils passeraient ainsi de :

- 10 à 15 € pour 50 couverts
- 20 à 30 € pour 100 couverts
- 30 à 45 € pour 150 couverts
- 5 à 8 € pour 50 flûtes
- 10 à 15 € pour 100 flûtes

Vote : l'ensemble des conseillers approuve ces nouveaux tarifs

- Commerces

> *restaurant*

M. Deschamps rappelle qu'une transaction avec la SAS Roumeau avait été réalisée en décembre 2016, avant la prononciation de la liquidation judiciaire : celle-ci consistait à racheter du matériel pour compenser les dettes de la société.

Or, l'avocat du liquidateur a fait savoir que cette transaction était nulle car ce genre d'opération doit se faire avant la cessation de paiement, soit le 15 août 2016. La commune a répondu à l'avocat qu'elle n'envisageait pas de contester ce point de droit.

Il précise également que lors d'un dernier contact, la secrétaire du liquidateur a fait savoir qu'il était nécessaire d'attendre les dernières ventes aux enchères pour pouvoir reprendre possession des lieux.

> *épicerie*

M. Deschamps indique être toujours en contact avec Mme Couvert pour la reprise de l'épicerie (*cf. séance du 7 avril 2017*).

A ce jour, et malgré les différents contacts établis avec quelques collectivités voisines, son mari n'a toujours pas trouvé de poste pour obtenir sa mutation. Il a toutefois décidé, pour diverses raisons, de se mettre en disponibilité pour leur arrivée dans la région. Il envisage ensuite d'alterner entre un mi-temps dans une collectivité et un mi-temps à l'épicerie pour accompagner son épouse.

La signature du bail commercial devrait avoir lieu fin juin, après que l'acte de vente de leur maison à Chalouze ait été signé.

Vote : le Conseil Municipal autorise le Maire ou M. Deschamps à signer le bail commercial.

M. Claisse désire tout de même mettre en garde sur le fait que, durant une mise en disponibilité, aucun salaire n'est versé aux fonctionnaires.

- Ecole

M. Deschamps fait part des derniers incidents relatifs à l'école et consécutifs au projet de restructuration du groupe scolaire.

Suite à ces événements, M. Deschamps indique avoir demandé à l'Inspecteur de l'Education Nationale l'organisation d'une réunion avec les élus concernés du « RPI » de Lalizolle, Nades et Chouvigny et du SIRP d'Echassières, Louroux de Bouble, Coutansouze et Chirat l'Eglise. Celle-ci se tiendra le 29 juin prochain. M. Deschamps espère que cette réunion permettra d'aboutir à un nouveau projet tel qu'un RPI englobant l'ensemble des communes concernées pour renforcer l'ensemble de notre territoire scolaire.

La scolarisation des deux ans et demi est évoquée. Bien que cela semble difficile, la question sera posée à l'Inspecteur.

En attendant, pour la rentrée prochaine, M. le Maire a souhaité rendre les frais de fonctionnement gratuits aux communes de Nades et Chouvigny.

Vote : le Conseil Municipal accepte à la majorité (2 abstentions)

M. Deschamps précise que la rentrée 2017 se fera avec une classe des « petits » renforcée par Blandine Pottiez en tant qu'ATSEM, et une classe des « grands », les CM1 devant normalement rejoindre l'école de Bellenaves pour leur passage en CM2.

La plupart des conseillers est d'accord pour faire savoir à la population que c'est à cause de l'influence de quelques parents d'élèves récalcitrants à la création d'une école maternelle au lieu et place du Jardin d'Enfants, qu'une baisse des effectifs risque d'avoir lieu à la rentrée prochaine.

- Retour sur le Budget Primitif 2017

M. Deschamps indique que, depuis 2013, les collectivités connaissent une baisse importante des dotations : la commune a été particulièrement touchée avec une baisse de 30 % en 2017 par rapport à 2013, supérieure à la moyenne nationale.

Par ailleurs, la dotation nationale de péréquation, dont le montant n'était pas encore connu lors du vote du budget, est passée de 11 745 € en 2016 à 5 950 € pour 2017. Cette baisse inattendue est venue fragiliser les recettes de fonctionnement du budget primitif.

M. le Maire a alors adressé un courrier au Préfet afin d'obtenir des explications face à l'ampleur des baisses en mettant en avant le fait qu'un effort fiscal avait été imposé à la commune par la CRC. La réponse du Préfet reste floue, celui-ci expliquant que tous les éléments ne sont pas encore portés à sa connaissance.

- Retour sur la fibre optique

Une carte, visible sur le site <https://observatoire.francethd.fr/>, permet de voir la répartition du débit Internet sur l'ensemble de la commune de Lalizolle. Celle-ci montre nettement que le bourg est plutôt bien desservi, mais que le débit dans les hameaux, et surtout dans le village de Boënat, est très bas, voire parfois inexistant.

M. Deschamps a toutefois eu connaissance de la réalisation de petits travaux sur le réseau à Boënat. Orange a confirmé qu'il s'agissait de travaux devant conduire à une amélioration de la qualité de l'écoulement du trafic Internet. Le délai annoncé est le 4^{ème} trimestre 2017.

- Questions diverses

> *travaux communaux*

M. Claisse souhaite préciser que l'employé communal a, actuellement, une charge très importante de travail. La liste des tâches à réaliser va devoir être priorisée. Il demande une certaine tolérance vis-à-vis du retard qu'il peut avoir notamment au niveau du broyage ou encore du désherbage.

> *agence postale communale*

Un document récapitulatif de l'activité de l'agence postale sur une année est communiqué au Conseil Municipal. Une des responsables du bureau de poste de Gannat a indiqué que la mairie de Lalizolle était une de leurs meilleures APC.

> *partenariat Accro 'Sioule*

M. Deschamps annonce que, suite à un contact avec le gérant de l'accro branche d'Echassières, il a pu obtenir 8 entrées au Parc. Celles-ci seront remises, par l'intermédiaire du CCAS, aux enfants de Lalizolle qui ne partent pas en vacances et dont les revenus des parents sont faibles.

> *mesures gouvernementales*

M. Deschamps indique que, d'après un article de l'AMF, les principaux chantiers financiers du nouveau Gouvernement devraient concerner la réforme de la DGF, les modalités de compensation de la Taxe d'Habitation, la révision des valeurs locatives, et la réalisation d'une économie de 12 milliards par an, soit 2 milliards par an pour les collectivités.

> *monument aux morts*

Un projet de réfection de la plaque a été évoqué avec le Pays de Lisolle. Celle-ci sera assurée par le tailleur de pierre qui doit restaurer la croix de l'église.

M. Desplanches demande si une gravure en or des noms est prévue. M. Deschamps explique que c'est impossible car la couleur ne tient pas sur le granit.

> *manifestations à venir*

M. Deschamps rappelle aux conseillers que les élèves du Jardin d'Enfants exposeront leurs œuvres aux Charitains à Ebreuil les 3 et 4 juin.

Il fait également part d'une seconde représentation par la Compagnie Colet'if le 10 juin prochain à la salle des fêtes de Lalizolle.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.